

Dispositif de protection de l'enfance : cadre réglementaire

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender la réforme de la protection de l'enfance à l'issue des réformes du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2019/2022.
- ▶ Comprendre le dispositif de transmission et de traitement de l'information préoccupante.
- ▶ Connaître les modalités de mise en œuvre du projet pour l'enfant (PPE).

Méthodes pédagogiques :

Autoévaluation en amont de la formation

Recueil des attentes

Études de cas, apports législatifs, outils de synthèse

Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

Personnes concernées / Prérequis :

Toute personne intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance

Animation : Juriste spécialiste de l'action
sanitaire et sociale

Nombre de participants : 15 personnes maxi

Durée : 3 jours, soit 21 heures

INTRA

Cette formation peut être organisée
dans votre établissement
avec un tarif groupe.



PROGRAMME *Catalogue 2025*

- ▶ Les étapes de la construction de la protection de l'enfance, perspectives historiques
 - amélioration de la gouvernance locale, rôle pivot du Président du Conseil Départemental

- ▶ L'enfant et sa famille, cellule de protection naturelle de l'enfant
 - fonctionnement de l'autorité parentale et mesures de protection de l'enfance

- ▶ Le cadre réglementaire du dispositif de protection de l'enfance
 - la place du juge des enfants dans le dispositif de protection de l'enfance
 - fonctionnement de la cellule de recueil d'évaluation de traitement de l'information préoccupante
 - un champ élargi : l'enfant en danger et l'enfant en risque
 - l'information préoccupante et le signalement : articulation entre procédure administrative et procédure judiciaire
 - des mesures d'aides à la parentalité aux mesures de placement administratif
 - bonnes pratiques liées à la transmission d'informations préoccupantes :
 - . le secret partagé dans le cadre de la protection de l'enfance
 - . protection des professionnels qui procèdent à un signalement
 - le Projet Pour l'Enfant : sécuriser son parcours, adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme
 - . la prise en compte des familles
 - . la procédure de la déclaration judiciaire d'abandon

